

REGLEMENT DU JEU **« Eau Jeune Love Attack »**

http://www.facebook.com/EauJeune/app_584588778285137

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par la société LaSCAD, société en nom collectif au capital de 18 000 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 319 472 775, dont le siège social est sis 7, rue Touzet-Gaillard – 93400 à Saint-Ouen, pour sa marque « Eau Jeune ».

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site.

Ce règlement peut être consulté sur le site http://www.facebook.com/EauJeune/app_584588778285137 pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas associé à, géré ni sponsorisé par Facebook et que le Participant ne fournira d'informations qu'à l'Organisateur et non à Facebook.

ARTICLE 1 : ACCES AU SITE – DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « Eau Jeune Love Attack ».

« **Participant** », « **Joueur** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu ;

« **Site** » : site web accessible à l'adresse URL suivante :
http://www.facebook.com/EauJeune/app_584588778285137

« **Organisateur** » ou « **Société organisatrice** » ou « **nous** » : la société LaSCAD.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du 12 février 2014 au 28 février 2014 inclus (ci-après la « Durée »). Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu, sans obligation d'achat ou de paiement quelconque, est ouvert aux personnes inscrites sur le service Facebook, majeures d'au moins 18 ans et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) ainsi qu'aux mineurs de 13 ans et plus ayant obtenu l'accord préalable de leurs parents, les autorisant expressément à participer au Jeu (nous pourrions vous demander de nous faire parvenir une photocopie de votre carte d'identité à titre de justificatif).

Une seule participation par courriel et par foyer est autorisée (même adresse postale et/ou courriel). Les membres du personnel de l'Organisateur, les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal), ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

La participation au Jeu s'effectue uniquement via le Site. Vous devez donc obligatoirement disposer d'un compte Facebook (soumis aux conditions d'utilisation du site Facebook, accessible à l'adresse url suivante <http://www.facebook.com/policies>).

Votre participation ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées pendant la Durée :

- Se connecter au Site ;
- Cliquer sur « J'aime » ;
- Cliquer sur « Garçon » ou « Fille » ;
- Choisir l'un des amis sur Facebook en entrant son prénom et cliquer sur « Oui » ;
- Le participant pourra immédiatement partager son message sur le mur d'un ami ;
- Pour participer au tirage au sort, remplir le formulaire de participation incluant notamment le nom, prénoms, adresse courriel.
- Cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement du Jeu et les conditions d'utilisation de l'Application ».
- Cliquer sur « Valider ».

Vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Le Participant peut participer de manière illimitée mais ne pourra gagner qu'une seule fois au cours de la Durée (par compte Facebook).

Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

Un tirage au sort sera réalisé parmi l'ensemble des participants éligibles à l'issue du Jeu sous contrôle d'huissier indiqué à l'Article 10 du présent Règlement, entre le 03 et 07 mars 2014.

Les participants pourront obtenir l'un des 100 lots ci-dessous. Sont mis en jeu :

- Cent (100) parfums Eau Jeune Love Cocktail Love & Shine, ayant une valeur unitaire de neuf euros et quatre-vingt cents toutes taxes comprises (9,80€ TTC).

Soit une valeur globale pour l'ensemble des dotations valorisées dans le présent article, de neuf-cent quatre-vingt euros toutes taxes comprises (980€ TTC).

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Les résultats du tirage seront communiqués à partir du 10/03/2014 et chaque gagnant sera informé de son gain par courrier postal ou par email à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation dans un délai maximum de 60 jours à compter de la fin du Jeu. Nous ne serons pas tenus d'attribuer le lot, si le gagnant (i) ne confirme pas la réception du courrier postal ou de l'email dans les 15 jours, (ii) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (iii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

Chaque gagnant recevra son lot dans un délai de 60 (soixante) jours à compter de la réception du courrier électronique de confirmation et selon les conditions de la poste.

ARTICLE 5 : TEMOIGNAGES ET CREATIONS

Vous pourrez être invité(e) à remplir un questionnaire afin de nous témoigner vos impressions sur le Jeu et/ou le lot attribué.

Dans ce contexte, vous vous engagez à ne pas diffuser de commentaires et/ou de contenus qui :

- Soient illégaux ou illicites ;

- Soient préjudiciables, obscènes, diffamatoires, malveillants e/ou qui puissent inciter à la violence, la discrimination, la xénophobie et/ou le racisme ;
- Ne respectent pas la vie privée et/ou les droits des tiers (incluant notamment le droit à l'image et les droits de propriété intellectuelle) ;
- Soient politiquement orientés et/ou qui visent à faire du prosélytisme ;
- Soient à vocation publicitaire ou promotionnel et/ou qui ont pour objet l'enrichissement personnel ;
- Aient pour objet de détourner la Page de sa finalité, notamment en l'utilisant comme un espace de rencontre ;
- Contiennent des éléments pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes ;
- Divulguent des informations permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique sans son accord préalable, telles que notamment le nom/prénom, l'adresse électronique, l'adresse postale ou la photo.

La présente page est modérée a priori, c'est-à-dire que tous les témoignages sont vérifiés par un modérateur avant leur publication. Ce dernier s'assure alors que les contenus publiés portent bien sur le thème défini et respectent les lois et règlements en vigueur.

Aussi, si ces témoignages ne respecteraient pas le présent article ou les lois ou règlements en vigueur, le modérateur se réservera la possibilité de supprimer lesdits contenus litigieux.

Nous vous rappelons que vous êtes responsables des commentaires que vous publiez et que vous devez détenir tous les droits et/ou autorisations nécessaires sur les contenus que vous souhaitez publier sur cette Page.

De manière plus générale, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer le témoignage que vous nous aurez communiqué. Cette autorisation est valable un an à compter de l'enregistrement de votre témoignage via le Site, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

Par ailleurs, dans le cas où vous auriez élaboré des créations dans le cadre du Jeu, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter, transférer et distribuer ces créations. Cette autorisation est valable un an à compter du transfert des créations sur le Site, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse papier et magazines, internet, etc.).

Quant aux contenus que nous postons sur cette Page (notamment ceux représentant nos marques, produits et/ou mannequins), ils sont protégés au titre de la propriété intellectuelle et/ou du droit à l'image. Nous vous autorisons uniquement à consulter ces contenus pour votre usage personnel et privé. Notre consentement préalable est requis pour tout autre droit que vous souhaitez obtenir sur ces contenus.

En cas de non-respect des principes décrits dans ce présent Article et/ou des Conditions d'Utilisation de la plateforme accueillant cette Page, nous nous réservons le droit de suspendre votre accès à cette Page et/ou d'informer l'éditeur de cette plateforme.

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée en 2004, les données personnelles vous concernant, y compris vos attributs physiques, font l'objet d'un traitement automatisé à des fins de gestion de votre participation au Jeu.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en envoyant un courrier, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à l'adresse suivante :

Par courrier électronique à parfumseaujeune@gmail.com

Ou par courrier postal adressé à LaSCAD / Eau Jeune – Jeu Facebook « Eau Jeune Love Attack », 7, rue Touzet-Gaillard, 93400 Saint Ouen

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom et éventuellement votre photo pendant une durée d'un an.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Nous nous engageons à vous rembourser, si vous en faites la demande, les frais engagés pour vous connecter au Site et participer au Jeu et ce dans la limite de 3 minutes de connexion par foyer fiscal, soit la somme de 0.11 euro pour la première minute, et 0.02 euros pour les 2 minutes suivantes. Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (par câble, ADSL, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

- Nous être envoyée par écrit à l'adresse postale mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 10 au plus tard un mois après la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) ;
- indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Tous frais de timbres que vous aurez engagés afin de nous adresser des demandes relatives à l'une quelconque des dispositions du présent règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 20 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande.

Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, selon notre choix, adressés dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription.

Les frais dont le remboursement n'a pas été prévu par le présent règlement resteront à votre charge.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Nous ne pourrions être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant, ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès de l'huissier identifié à l'article 10.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet est déposé à l'Étude Vénézia, 130, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR SEINE (92200).

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de la Société

Organisatrice, à l'adresse postale suivante : LaSCAD / Eau Jeune – Jeu Facebook « Eau Jeune Love Attack », 7, rue Touzet-Gaillard, 93400 Saint Ouen
